

# Les frais du contrat d'assurance-vie ASTERIA\*

Montant minimal de versement initial : 100 000 €

Frais d'adhésion à l'association ayant souscrit le contrat : 15 €

## Frais annuels

### Frais de gestion du contrat

Frais des supports

#### 1/ Gestion Liberté

Fonds en euros (Sécurité en euros et Sécurité Infra Euro)

- 0,80% maximum

Supports unités de compte

- OPC (hors SCPI) 1,003% maximum
- SCPI 1,193% maximum

#### 2/ Gestion Déléguée

Fonds en euros (Sécurité en euros et Sécurité Infra Euro)

- 0,80% maximum

Supports unités de compte :

- 1,96% maximum

### Frais de gestion des unités de compte

#### 1/ Gestion Liberté

Fonds actions\*\* (moyenne) 2,09%

*Dont taux de rétrocessions de commissions\*\*\* 0,80%*

Fonds obligations (moyenne) 1,20%

*Dont taux de rétrocessions de commissions\*\*\* 0,47%*

Fonds immobilier\*\*\*\* (moyenne) 1,98%

*Dont taux de rétrocessions de commissions\*\*\* 0,35%*

Fonds diversifiés (moyenne) 2,12%

*Dont taux de rétrocessions de commissions\*\*\* 0,76%*

#### 2/ Gestion déléguée

Ensemble des fonds (moyenne) 2,07%

*Dont taux de rétrocessions de commissions\*\*\* 0,76%*

### Autres frais annuels

*frais forfaitaires*

Non applicable

*frais proportionnels*

Non applicable

**Frais ponctuels par opération (taux ou montant maximal)**

Frais sur versement	4,75% maximum
Frais de changement de modes de gestion (en % ou en €)	0%
Frais d'arbitrage	

**1/ proportionnels ou forfaitaires en Gestion Liberté**

- 0,50% maximum. 0,50% s'ajoutent à ces frais pour un arbitrage provenant d'un support immobilier représentatif de parts de SCI gérées par SOGECAP

**2/ proportionnels ou forfaitaires en Gestion Pilotée**

- 0,50% maximum dans le cadre du « Compartiment Libre » et entre les « Compartiment Libre » et « Compartiment Géré ». 0,50% s'ajoutent à ces frais pour un arbitrage provenant d'un support immobilier représentatif de parts de SCI gérées par SOGECAP
- Gratuit pour un arbitrage dans le cadre du « Compartiment Géré ».

**3/ proportionnels ou forfaitaires en Gestion Déléguée**

- Gratuit

nombre d'arbitrages gratuits par an	0
Frais de transfert sortant vers un autre produit	0%
Frais sur les versements de rente****	3% maximum
Frais de rachat	0%

NA : non applicable

\*= Le tableau indique les principaux frais du contrat constatés au dernier exercice clos. Il peut cependant subsister des frais ne figurant pas dans ce tableau.

\*\* = la catégorie « fonds actions » inclut les ETF mais exclut les fonds de capital-investissement (FCPR, FPCI, FPS) et les titres vifs.

\*\*\*= part des frais reversés au profit du distributeur et, du gestionnaire du contrat au cours du dernier exercice clos.

\*\*\*\*= la catégorie « fonds immobilier » inclut les OPCI, les SCPI et les SCI.

\*\*\*\*\*=Le taux de frais de gestion du fonds en euros continue de s'appliquer en cas de liquidation en rente.